

Dates limites de l'assurance agricole pour les céréales, le maïs-grain et les oléagineux- 2023

Le 1^{er} mai	Demande d'adhésion
Le 25 mai	Date limite d'ensemencement (maïs-grain)
Le 5 juin	Date limite d'ensemencement (céréales, soya)
Le 30 juin	Rapport de la superficie assurée Tranche initiale de prime
Le 31 août	Reliquat de la prime
Le 1^{er} octobre	Date limite de récolte (céréales)
Le 31 octobre	Date limite de récolte (soya)
Le 15 novembre	Date limite de récolte (maïs-grain)
Le 20 décembre	Rapport de production Avis de sinistre